

# TARIF DES SERVICES

Tarifs en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021

<b>Prestation</b>	<b>Prix (TTC)</b>
Attestation d'amarrage	30.-
Inscription sur la liste d'attente	50.-
Frais de dossier nouveaux usagers	200.-
Cession de place (à payer par le cédant)	200.-
Changement de bouée (sans le matériel)	30.-
Utilisation du radier pour les bateaux étrangers au port	20.-
Abonnement radier (sans vignette)	100.-
Vignette <sup>1</sup>	50.-

<sup>1</sup> pour usagers du port et du radier uniquement